

---

## [Fonds d'intervention maritime : ouverture de l'appel à projets 2023](#)

[Imprimer](#)

Logo

Image

---

Deadline

16 avril 2023

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire

Contenu

## **Le Fonds d'intervention maritime, un outil pour développer les activités maritimes**

L'État accompagne les projets des partenaires locaux (collectivités, associations, établissements publics, chambres de commerce, entreprises ou groupements d'entreprises...) tout en concrétisant les actions identifiées par les travaux de planification maritime à l'échelle des façades ou des bassins ultramarins.

Le fonds est doté de 15 millions d'euros.

Le FIM complète les autres sources de financement sur 3 axes de développement prioritaires :

- l'aménagement du littoral en faveur des activités maritimes ;
- le développement de l'économie bleue et la planification ;
- la formation aux métiers de la mer.

---

## Comment candidater au FIM ?

L'appel à projets 2023 du FIM est ouvert **jusqu'au dimanche 16 avril 2023**.

Le cadre d'intervention ainsi que le dossier de candidature sont téléchargeables sur : <https://www.mer.gouv.fr/fonds-dintervention-maritime>.

Visibilité

Public

Fiche signalétique obligatoire

Désactivé

[Imprimer](#)

Territoires

[Normandie](#)